



SELH (CSQ)

Syndicat de l'enseignement  
de Louis-Hémon (CSQ)

ÉDITION DU 12 DÉCEMBRE 2011

# INFORMA

Nous vous souhaitons une période des fêtes remplie de réconfort, de joie et de paix!

Nous espérons que ce moment privilégié vous permettra d'être avec vos proches et que tous vos vœux se réaliseront pour l'année 2012!

*France Lapierre  
Mario Simard  
Nathalie Gaudreault*

## Session d'information sur la retraite

### RAPPEL

Pour celles et ceux qui prendront leur retraite au cours des cinq prochaines années, le SELH (CSQ) offrira une session d'information donnée par Denis Saint-Hilaire du service de la Sécurité sociale de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

**MARDI 7 FÉVRIER 2012  
À 19 HEURES**  
À L'AUDITORIUM DE LA  
POLYVALENTE DES QUATRE-VENTS

Si vous êtes intéressés par l'événement, il est très important de vous inscrire auprès de Nathalie Gaudreault au (418) 679-3825.

## Des chiffres à connaître et à retenir

Au secondaire, le maximum d'élèves pour les groupes ordinaires était établi à **32**, et ce, pour tous les niveaux. Aujourd'hui, cette donnée ne tient plus. La baisse des ratios qui était entamée au primaire s'est poursuivie cette année en secondaire 1 et 2 pour établir le maximum à **31**.

Grâce à l'entente portant sur la réussite éducative, les ratios pour ces deux niveaux du secondaire seront, en 2013-2014,



respectivement de **28** et **29** élèves. Entre-temps, dans les groupes ordinaires pour les cours de cheminement de type temporaire, le maximum demeure à **20**.

Bien que certaines directions tentent de vous faire croire que 24 serait un chiffre maximum, il n'en est rien. D'ailleurs, dès qu'un groupe de ce genre comporte des élèves ayant plusieurs profils (avec des cotes différentes), c'est un autre maximum qui doit être établi et celui-ci sera définitivement inférieur à **20**. Pour établir ce maximum, on utilise la formule de calcul établie à l'annexe XXV de la convention collective.

## Protocole expérimental sur les coupures de traitement

Réunis en assemblée générale le 22 novembre dernier, les membres du SELH (CSQ) ont voté de façon majoritaire la recommandation portant sur un protocole expérimental de coupures de traitement qui sera mis en place pour l'année scolaire 2012-2013.



Les enseignants du secteur jeunes, à l'instar des membres de trois autres syndicats enseignants, expérimenteront pour la prochaine année scolaire, une façon différente d'appliquer la clause 6-8.04 de l'entente nationale, mais aussi différente de l'entente convenue en 2007 avec la commission scolaire.

Le protocole, un guide ainsi que le document PowerPoint utilisé lors de l'assemblée, se retrouvent sur notre site Internet sous l'onglet « **Relations du travail** » dans la section « **Protocole 2012-2013** ».



Cela entraînera des changements dans la pratique, tant au niveau de la façon de produire nos tâches que dans la manière dont la commission devra réduire nos banques de congés de maladie en cas d'absence ou la coupure de traitement applicable, selon le cas. En effet, la coupure en cas d'absence sera établie sur la base de l'horaire de travail de l'enseignante ou l'enseignant. Ces changements devraient cependant permettre d'établir une façon juste et équitable dans la réduction de la banque de congés de maladie.

Donc, pour l'année scolaire 2012-2013, la commission scolaire devrait être en mesure de fournir, pour l'ensemble des enseignants du secteur jeunes, un canevas universel vous permettant de produire, une seule fois en début d'année scolaire, votre horaire de travail sur la base de 32 heures/semaine.

## Envoi massif du relevé annuel du participant

### MESSAGE IMPORTANT

Dans le dernier Informa du 10 novembre 2011, nous vous informions que la CARRA procéderait à un envoi massif de l'état de participation. Cette information n'était pas exacte.

En mars prochain, tous les enseignants recevront pour la première fois un nouveau relevé du participant. Ce document fournira de l'information détaillée sur la participation à votre régime de retraite et il représente un nouvel outil d'aide à la planification de la retraite.



**IL N'Y AURA DONC PAS D'ENVOI MASSIF DE L'ÉTAT DE PARTICIPATION.**

Les enseignants qui désireront recevoir un état de participation devront en faire la demande à la CARRA en complétant le formulaire « **Demande d'état de participation** » disponible sur notre site Internet ([www.selh.qc.ca](http://www.selh.qc.ca)) sous l'onglet « **Dossiers** » dans la section « **Retraite** ». Il s'agit de compléter le formulaire en ligne, l'imprimer, le signer et le faire parvenir par télécopieur à la CARRA au (418) 644-8659.



*Joyeuses fêtes  
à toutes  
et à tous!*

